

Commune de Saint-Germain-Laprade

PPR-i

Plan de Prévention du Risque inondation de la Trende



VU POUR ÊTRE ANNEXE A L'ARRETE n° DDT-2016/047 du 19 octobre 2016

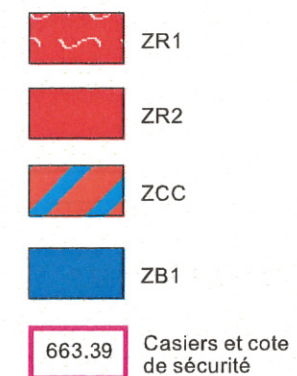
Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Philippe DUPORT

source : l'Éveil de la Haute-Loire

3 – PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

PPRI de la Trender Plan de zonage



Echelle : 1/5 000